

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Sébastien HAVET, à la suite d'une convocation en date du treize avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Séance ouverte à : 20H02

Étaient présents : Mesdames Audrey FOURNIER, Elise BELLIER, Marine DONARD-LAVOIX, Marine MOSER, Eloïne DEBLED et Messieurs Sébastien HAVET, Philippe GADOUX, Tony BELLIER, Martial LEJEUNE ET Brice LABARRE.

Quorum légal : 6 suffrages exprimés

Désignation Secrétaire de Séance : Marine DONARD-LAVOIX

Absents : Néant.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- Subventions aux associations
- Affectation du résultat et des Restes à Réaliser
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2026
- Fongibilité des crédits pour 2026
- Gratuité salle des fêtes pour les associations du village
- Informations et questions diverses

AUTORISATION D'EXTENSION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur la Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'Ordre du Jour : subventions aux associations, taux d'imposition, délégués TDE, CCID, Commission Electorale, Délégués « eau et assainissement » CCALN. Autorisation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accorde au Maire, à l'unanimité, l'autorisation d'ajouter ces points susnommés.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 :

Monsieur le Maire demande si le PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026 soulève des oppositions ou des questions. Il met au vote l'approbation du PV.

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DELIBERATIONS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues :

- Association Sport et Culture : 1200 €. Un bilan de l'année 2025 est dressé : les projets 2026 sont présentés
VOTE = 8 pour, 2 abstentions : adopté.
- Société de Chasse : 500€. Un bilan de l'année 2025 est dressé : les projets 2026 sont présentés
VOTE = 7 pour, 1 contre, 2 abstentions : adopté

- Coopérative Scolaire : 500€. La Coopérative Scolaire permet aux enfants d'avoir un financement complémentaire pour les activités extra-scolaires du RPI
VOTE = unanimité : adopté
- Jumeloise (musique) : 200€. Association qui vient jouer lors des manifestations républicaines
VOTE = unanimité : adopté
- Petite cantine : 0€. M le Maire ne souhaite pas financer cette association qui n'est pas sur le territoire communal et dont les actions ressemblent à celles des Restos du Cœur.
VOTE = unanimité : adopté

AFFECTATION DU RESULTAT ET VOTE DES RESTES A REALISER : DELIBERATION

M le Maire précise que le CFU laisse apparaître les résultats suivants :

- Investissement : - 22.360,48€
- Fonctionnement : 205.796,79 €
- RAR investissement : 10.000,00 €
- Besoin de Financement : 32.779.60

Le Maire propose une affectation de 32779.60 € en 1068, affectation du résultat de fonctionnement

VOTE = Adoption à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : DELIBERATION

M le Maire propose le gel des taux d'imposition 2026 par rapport à 2025 :

- TFPB : 43.90%
- TFPNB : 44.47%
- TH : 19.61%
- CFE : 13.18%

VOTE = Adoption à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

M le Maire présente le Budget Primitif 2026, pour la section de fonctionnement et celle d'investissement. Il répond aux questions de l'assemblée. Le Budget Primitif 2026 se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES	319 642,19 €	117 013,60 €	436 655,79 €
RECETTES	319 642,19 €	117 013,60 €	436 655,79 €

Budget équilibré en Fonctionnement et en investissement

VOTE : Adoption à l'unanimité

FONGIBILITE DES CREDITS : DELIBERATION

M le Maire présente l'intérêt de la fongibilité. Puis il questionne ainsi le Conseil Municipal : « Le Conseil Municipal autorise-t-il le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à 5000€ et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2026. »

VOTE = Adoption à l'unanimité

GRATUITE SALLE DES FETES POUR LES HABITANTS DU VILLAGE : DELIBERATION

M le Maire propose que la Salle des Fêtes soit gratuite pour les associations du village. Un débat s'établit.

VOTE = 8 pour, 2 abstentions : adoption de la gratuité de la Salle des Fêtes pour les associations du village.

MODIFICATION DELIBERATION DELEGUES TDE : DELIBERATION

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a déjà délibéré le 20 mars 2026 pour nommer un titulaire et un suppléant pour TDE (Délibération N° 05/26). TDE ne veulent que 2 titulaires et une formulation particulière de la délibération. Aussi, M le Maire propose à l'assemblée de :

1. Annuler la délibération 05/26
2. Désigner Philippe GADOUX et Audrey FOURNIER comme titulaires
3. Demander au Secrétaire Général de Mairie de rédiger la délibération conformément aux souhaits de TDE

VOTE : Adoption à l'unanimité

NOMINATION MEMBRES CCID : DELIBERATION

M le Maire présente à l'assemblée le rôle des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) : elles donnent un avis sur la situation fiscales du bâti communal, avis transmis à la DDGFIP (Impôts). Il propose les noms suivants :

Titulaires : Audrey FOURNIER, Philippe GADOUX, Elise BELLIER, Marine MOSER, Marine DONARD-LAVOIX, Martial LEJEUNE

Suppléants : Yolande CARDON, Michel GOSLIN, Didier CUVELIER, Monique BLIN, Brice LABARRE, Eloïne DEBLED

VOTE : Adoption à l'unanimité

NOMINATION MEMBRES COMMISSION ELECTORALE : DELIBERATION

M LE Maire présente le rôle de la Commission Electorale : donner un avis au Maire sur la situation électorale des habitants de Guyencourt-sur-Noye, afin d'engager les inscriptions et radiations nécessaires.

Membres :

1. Philippe GADOUX, Conseiller Municipal Titulaire
2. Elise BELLIER, Conseillère Municipale Suppléante
3. ~~Michel GOSLIN~~, Titulaire Délégué de l'administration
4. Yolande CARDON, Suppléante Déléguée de l'administration
5. Sabine de ROUGÉ, Titulaire Déléguée du Tribunal Judiciaire
6. Lydie ROGER, Suppléante Déléguée du Tribunal Judiciaire

VOTE : Adoption à l'unanimité

NOMINATION MEMBRES COMMISSIONS EAU ET ASSAINISSEMENT CCALN: DELIBERATION

M le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la CCALN de proposer 2 représentants de la commune pour les commissions « assainissement » et « eau ».

Marine MOSER : assainissement
Brice LABARRE : eau

VOTE : Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Information : Nettoyage Salle des fêtes par l'ensemble du Conseil Municipal le 11 avril 2026
- Information : Nettoyage intégralité des trottoirs et des caniveaux par l'employé communal
- Information : arrêté entretien et déneigement des trottoirs
- Débat sur un éventuel stockage communal de déchets verts
- Information : fermeture de la classe de Remiencourt au 01/09/26
- Information : le 1^{er} journal des Guyencourtois
- Information : feu d'artifice 13 juillet 2026
- Information : jurés d'Assise
- Information : Poteau EDF en mauvais état rue T Déprez
- Porte drapeau 8 mai
- Méthode de paiement pour bail à ferme
- Poubelle parking stade
- Projet boîte à livres
- Débat sur la vitesse dans la traversée de Guyencourt

Personne ne demandant plus la parole, M le Maire lève la séance à 23H38

Le Maire

Sébastien HAVET

La Secrétaire de Séance



Marine DONARD-LAVOUX

